



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01129

Numéro SIREN : 453 645 251

Nom ou dénomination : F.F.R

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2013 sous le numéro de dépôt 11316

F.F.R.  
Société par actions simplifiée  
au capital de 238 174 673 euros  
6 rue de Châtillon  
35 510 CESSON SEVIGNE  
453 645 251 RCS RENNES



M316  
29 NOV. 2013

Le  
Dir :  
2012 B M29

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 24 JUN 2013**

L'an deux mille treize  
Le 24 juin  
A 19 heures

Les associés de la société F.F.R, société par actions simplifiée au capital de 238 174 673 euros dont le siège social est situé à CESSON SEVIGNE (35510) 6 rue de Châtillon – La Rigourdière et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 453 645 251, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président, adressée aux associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Christian ROULLEAU en sa qualité de Président préside l'assemblée.

Madame Cécile GEFFROY présente et acceptant, est appelée comme secrétaire de séance.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur Le Président déclare la séance ouverte.

La société KPMG SA et le cabinet AUDIT AMLD commissaires aux comptes de la société, ont été régulièrement convoqués.

I – Monsieur Le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que 7 associés sont présents ou représentés totalisant ensemble 238 174 673 actions et que la présente assemblée peut valablement délibérer conformément aux dispositions des statuts.

II – Monsieur Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société clos le 31 décembre 2012 ;
- le bilan, le compte de résultat et annexes à la même date ;
- les comptes consolidés à la même date ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé et sur les comptes consolidés ;
- le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs mandats durant ledit exercice ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;

Co G

- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- la copie des lettres de convocation adressées à chaque associé ;
- la copie de la lettre recommandée adressée aux Commissaires aux comptes et le récépissé postal ;
- la feuille de présence à l'assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé conformément aux dispositions des statuts.

Le Président précise également que les documents et renseignements prévus par les dispositions et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi ou les statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

III – Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Présentation du rapport du Président sur la gestion du groupe consolidé ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation desdits comptes consolidés ;
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes ;
- Examen des mandats des commissaires aux comptes ;
- Examen du mandat du Président ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président procède à la présentation des comptes de l'exercice, par une lecture détaillée du bilan, compte de résultat et annexes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**DEBUT DE L'EXTRAIT****CINQUIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission du cabinet AUDIT AMLD commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur André METAYER, commissaire aux comptes suppléant, décide de désigner :

- la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SA au capital de 2 510 460 € dont le siège social est situé 63 rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 672 006 483, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de AUDIT AMLD, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- \* Madame Anik CHAUMARTIN domiciliée 63 rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur André METAYER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

**FIN DE L'EXTRAIT**

*Le Président*  
*M. Christian ROULLEAU*



*Le Secrétaire*  
*Mme Cécile GEFFROY*

